



Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2000
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–3	3
II. Historique	4	3
III. Aperçu général et évolution de la situation constitutionnelle et politique	5–17	3
IV. Situation économique	18–42	5
A. Généralités	18–23	5
B. Assistance au développement du Royaume-Uni	24–25	5
C. Projets de développement	26	6
D. Agriculture, régime foncier et élevage	27–30	6
E. Environnement	31	6
F. Pêches	32–33	7
G. Industries	34	7
H. Transports, communications et équipements collectifs	35–38	7
I. Banques et crédit	39–41	7
J. Commerce international	42	8
V. Conditions sociales	43–49	8
A. Généralités	43	8
B. Emploi	44–46	8

C.	Santé publique.....	47	8
D.	Éducation.....	48-49	8
VI.	Dépendances de Sainte-Hélène.....	50-71	9
A.	Tristan da Cunha.....	50-62	9
1.	Généralités.....	50	9
2.	Statut constitutionnel et politique.....	51-53	9
3.	Environnement.....	54	9
4.	Conditions économiques.....	55-58	9
5.	Conditions sociales.....	59-61	10
6.	Aide du Royaume-Uni.....	62	10
B.	Ascension.....	63-71	10
1.	Généralités.....	63-65	10
2.	Statut constitutionnel et politique.....	66-68	10
3.	Conditions économiques et sociales.....	69-71	11
VII.	Futur statut du territoire.....	72-75	11
A.	Position de la Puissance administrante.....	72-73	11
B.	Position du territoire.....	74-75	11
VIII.	Action de l'Assemblée générale.....	76	12

I. Généralités

1. Le territoire de Sainte-Hélène¹, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprend l'île de Sainte-Hélène et deux dépendances : l'île de l'Ascension et un groupe d'îlots qui constitue la dépendance de Tristan da Cunha.

2. Situé dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île d'origine volcanique. Le territoire couvre une superficie totale de 412 kilomètres carrés. Ascension se trouve à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène, et Tristan da Cunha et les autres îlots qui constituent cette dépendance, à environ 2 400 kilomètres au sud de l'île. Sainte-Hélène, où se trouve la capitale du territoire, Jamestown, est la plus grande île (122 kilomètres carrés). Elle a un climat tropical, tempéré toute l'année par les alizés. Les îles ont une flore et une faune distinctives, qui comprennent un grand nombre d'espèces menacées d'extinction.

3. Les habitants de Sainte-Hélène (les Saint-héliéniens), dont le nombre se situe à environ 5 000, sont d'origine mixte. Environ un tiers d'entre eux habite Jamestown. L'anglais est la seule langue du territoire. La population vit de l'exportation de poissons et de l'entretien des navires². La liaison avec Sainte-Hélène est assurée par le *Royal Mail Ship (RMS) St. Helena*, qui y fait escale sur sa route entre Cardiff et Le Cap. La piste d'atterrissage la plus proche se trouve sur Ascension.

II. Historique

4. Sainte-Hélène a été découverte par le navigateur portugais Juan da Nova, le jour de la Sainte Hélène, le 21 mai 1502. L'île était inhabitée. Son existence a été gardée secrète jusqu'à ce que le navigateur anglais Thomas Cavendish la redécouvre en 1588. En 1633, les Pays-Bas ont revendiqué l'île, mais ne l'ont pas occupée. En 1658, une charte du Lord Protector de Grande-Bretagne a autorisé la Compagnie britannique des Indes orientales à coloniser et à fortifier l'île, où se sont par la suite installés les Anglais. Des esclaves y ont été amenés d'Afrique, de Madagascar et d'Extrême-Orient, ainsi que des travailleurs sous contrat (des Chinois et quelques Indiens). Le Roi George II a octroyé à la Compagnie des Indes orienta-

les une charte où était énoncée la façon dont l'île devait être fortifiée et gouvernée. Dans cette charte, le Roi octroyait également aux habitants de l'île la citoyenneté britannique à part entière et à perpétuité³. Napoléon Bonaparte a été exilé à Sainte-Hélène à partir de 1815 et y est mort en 1821. Sainte-Hélène est devenue colonie de la Couronne en 1834.

III. Aperçu général et évolution de la situation constitutionnelle et politique

5. Le *St. Helena Constitution Order* de 1988, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1989, a remplacé la Constitution de Sainte-Hélène et de ses dépendances qui avait été adoptée le 1er janvier 1967. Aux termes de la nouvelle Constitution, le Gouverneur et Commandant en chef, qui est nommé par la Reine, administre le territoire, aidé d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif.

6. Le Conseil législatif de Sainte-Hélène se compose d'un Président, de trois membres de droit (le Secrétaire du Gouvernement, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif est présidé par le Gouverneur et se compose des membres de droit mentionnés plus haut et de cinq membres élus du Conseil législatif. Quoique membre du Conseil législatif et du Conseil exécutif, le Procureur général n'a pas le droit de vote dans ces instances.

7. Les élections ont lieu au scrutin secret, au moins tous les quatre ans, au suffrage universel des adultes, la majorité électorale étant fixée à 18 ans. Bien qu'il existe en principe deux partis politiques, ceux-ci sont inactifs depuis 1976, et les élections sont organisées sur une base non partisane.

8. Le système judiciaire, fondé sur le droit britannique, est placé sous l'autorité de la Cour suprême (dont le Président est un non-résident) et comprend un Magistrate's Court (tribunal d'instance) présidé par le plus ancien des trois magistrats siégeant à l'audience. Il y a également un tribunal pour mineurs et un tribunal compétent pour les dettes peu importantes. Une cour d'appel, composée de trois juges, siège soit à Jamestown, soit à Londres⁴.

9. En janvier 1983, date à laquelle la *British Nationality Act* est entrée en vigueur à la fin du conflit des

îles Falkland (Malvinas), les Saint-héléniens se sont vu enlever leurs droits à la nationalité britannique. Ils estiment que le rétablissement de la pleine citoyenneté britannique aux habitants du territoire est une question de droits fondamentaux de la personne humaine. Ils n'ont jamais eu d'autre nationalité que britannique (voir par. 4 ci-dessus). Pour appuyer le plein rétablissement des droits à la citoyenneté des sujets britanniques qui sont saint-héléniens, l'Église anglicane de Sainte-Hélène a créé en 1992 une Commission de la citoyenneté en tant que Commission épiscopale. Cette commission comprend 13 membres à Sainte-Hélène, et son antenne au Royaume-Uni en a 7. Sa principale activité est de faire prendre conscience aux niveaux local, national et international des questions concernant la citoyenneté et l'évolution constitutionnelle du territoire de Sainte-Hélène et de ses dépendances.

10. En 1994, le Conseil législatif a demandé une révision de la Constitution de façon à y inclure une déclaration des droits. La Puissance administrante a pris acte des déclarations faites concernant la Constitution et s'est déclarée disposée à l'examiner avec les habitants de Sainte-Hélène. Elle a aussi relevé que l'Association parlementaire du Commonwealth avait envoyé une délégation en 1996 pour étudier la Constitution⁵.

11. Les discussions et les débats à la Chambre des communes en janvier 1997 ont porté sur la question de la citoyenneté et sur la montée du chômage (18 % en 1996). L'accent a été mis sur le fait d'encourager le territoire à acquérir l'indépendance économique, et à se contrôler et se gouverner lui-même⁶. On a attribué au chômage diverses tensions qui se sont fait sentir sur l'île en avril 1997, ce qui a provoqué la démission de certains législateurs et l'organisation de nouvelles élections en novembre 1997. On trouvera des informations plus détaillées sur l'évolution politique à Sainte-Hélène et concernant le territoire dans des rapports précédents (A/AC.109/2071, par. 5 à 8, et A/AC.109/2115, par. 4 à 8).

12. Comme il a été signalé précédemment (A/AC.109/2115, par. 4 à 8), en novembre 1997 des membres du Conseil législatif de l'île se sont rendus à Londres pour mobiliser les pouvoirs publics en faveur de l'investissement local, d'un plus grand appui financier de la part du gouvernement et, essentiellement, de la garantie des droits de citoyenneté à part entière. En février 1998, des conseillers de Sainte-Hélène ont re-

nouvelé leur appel en faveur du droit de s'installer et de travailler au Royaume-Uni.

13. Le 17 mars 1999, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, Robin Cook, a présenté à la Chambre des communes un Livre blanc intitulé « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories » (Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer), indiquant les changements intervenus dans le statut des territoires dépendants du Royaume-Uni, y compris Sainte-Hélène et ses dépendances. Ces territoires, actuellement appelés « territoires britanniques dépendants », deviendraient les « territoires britanniques d'outre-mer », compte tenu de l'objectif de partenariat avec leurs habitants défini par le Gouvernement britannique⁷.

14. Les dispositions du Livre blanc intéressant le plus Sainte-Hélène sont l'offre de la citoyenneté britannique et, partant, du droit de résidence au Royaume-Uni, à ceux qui veulent l'acquérir; l'engagement de continuer à fournir une assistance financière aux territoires, y compris Sainte-Hélène, dont l'économie continue de dépendre de l'aide britannique; et la nomination d'un ministre responsable des territoires d'outre-mer et la création d'un conseil des territoires d'outre-mer, tous deux chargés de répondre aux besoins de ces territoires. Le Conseil comprendrait les ministres principaux de chaque territoire d'outre-mer et se réunirait une fois par an.

15. Après la publication du Livre blanc du Gouvernement britannique, le Gouvernement de Sainte-Hélène a déclaré qu'il présumait que la nationalité britannique serait rendue aux Saint-héléniens dans le cadre du prochain accord quinquennal d'aide avec le Royaume-Uni⁸.

16. La Commission de la citoyenneté et les membres élus du Conseil législatif ont examiné le Livre blanc et présenté leurs constatations au Gouvernement britannique en juin 1999. À la fin de 1999, aucune réponse n'avait été reçue⁹.

17. La première réunion du Conseil consultatif des territoires britanniques d'outre-mer s'est tenue les 19 et 20 octobre 1999. Les débats ont été axés sur les trois principaux thèmes ci-après : les rapports entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer; les territoires d'outre-mer dans un monde en évolution; et le développement durable et l'environnement.

IV. Situation économique

A. Généralités

18. Dans *The St. Helena Strategic Review 2000-2010*, publié par le Gouvernement de Sainte-Hélène en septembre 1999, celui-ci soulignait que le principal obstacle dans l'évaluation de l'état de l'économie demeurait le fait qu'on ne disposait pas d'indicateurs économiques à jour et exacts.

19. D'après l'appendice I au Livre blanc mentionné plus haut, le produit intérieur brut annuel (PIB) par habitant à Sainte-Hélène était en 1998 de 2 536 livres sterling; les recettes et les dépenses gouvernementales s'établissaient les unes et les autres à 10,3 millions de livres sterling; les exportations du Royaume-Uni en 1998 s'élevaient à 6,99 millions de livres, et ses importations au cours de la même période à 0,65 million de livres.

20. Sainte-Hélène possède peu de ressources naturelles. L'agriculture, qui est surtout de subsistance, constitue la principale activité économique. Comme la production vivrière locale ne suffit pas à couvrir les besoins, et qu'il n'y existe pas d'industries manufacturières, l'île doit importer la plus grande partie de ce qui lui est nécessaire. L'économie de Sainte-Hélène est tributaire de l'aide extérieure, celle du Royaume-Uni ayant servi à couvrir environ 26 % des dépenses de fonctionnement du budget 1997-1998 du secteur public. L'aide au développement représente 18 autres pour cents du budget. La quasi-totalité des investissements et la majeure partie de l'assistance technique sont financées par le Département du développement international (anciennement Administration du développement des territoires d'outre-mer), l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le coût de la vie à Sainte-Hélène est plus élevé qu'au Royaume-Uni en raison de l'éloignement de l'île. L'indice des prix à la consommation y est passé de 109,62 en février 1998 à 111,82 en février 1999, par rapport à la base 100 en novembre 1994.

21. On trouve dans *The St. Helena Government's Strategic Review 2000-2010*, exposées dans leurs grandes lignes, les différentes options dont pourrait se prévaloir Sainte-Hélène pour produire une richesse durable dans les secteurs suivants : investissements internes, tourisme, exportations, et substitution de produits locaux aux importations. À l'exception du dernier, tous

ces secteurs sont lourdement tributaires d'un meilleur accès à l'île. Le Gouvernement est d'avis que, tels qu'ils se présentent actuellement, les services de transport maritime desservant le territoire ne permettent pas d'offrir l'accès voulu. Cela signifie que, sans une modification fondamentale des moyens d'accès, Sainte-Hélène continuera de dépendre de l'aide extérieure dans l'avenir prévisible, et que le niveau d'aide requis augmentera tous les ans, rien que pour maintenir le niveau actuel des services. Il faudra aussi compter davantage sur le personnel expatrié pour assurer les services actuellement fournis en majeure partie par des Saint-héléniens.

22. En 1995, le Gouvernement de Sainte-Hélène a lancé un programme d'ajustement structurel, fondé à la fois sur la réforme du secteur public et le développement du secteur privé. À cette date, le secteur public employait 68 % de la population active, et le chômage était de 11,4 %. En 1999, 45 % de la population active travaillait dans les services publics et le chômage parmi la population résidente se situait à 15 %, avec une tendance à la baisse¹⁰.

23. Du fait que le territoire est tributaire des importations, que les exportations sont faibles et que le marché intérieur est réduit, les possibilités d'emploi sur Sainte-Hélène sont limitées. L'emploi extra-territorial, essentiellement à Ascension et dans les Falkland (Malvinas), a crû rapidement au cours des 10 dernières années, passant de 20 % à 30 % de la population active, et se trouve actuellement à son niveau le plus élevé (quelque 1 300 personnes sur une population active de 3 700 personnes). Le rétablissement de la nationalité britannique entraînera peut-être une nouvelle augmentation du nombre de personnes allant chercher du travail au Royaume-Uni. Il y a lieu de s'inquiéter, dans le long terme, de la possibilité de maintenir les services et l'infrastructure.

B. Assistance au développement du Royaume-Uni

24. L'étude stratégique établie par le Gouvernement de Sainte-Hélène en 1996 forme la base d'un plan triennal d'assistance au territoire, arrêté en 1997, par lequel le Gouvernement britannique s'engageait à fournir un ensemble de programmes d'assistance au développement d'une valeur totale de 26 millions de dollars des États-Unis sur la période allant de 1997/98 à

1999/00. La deuxième opération d'examen du plan a été menée en décembre 1998.

25. L'assistance au développement convenue dans le cadre de ce plan comprend une aide financière directe à Sainte-Hélène (environ 3,2 millions de livres sterling par an), une subvention annuelle pour l'exploitation du *RMS St. Helena* (environ 1,3 million de livres sterling) et l'appui à l'assistance bilatérale au développement, y compris la fourniture des services de quelque 24 personnes employées à long terme dans des postes clefs, et ceux de quelques experts recrutés à court terme; des bourses de formation au Royaume-Uni; et un certain nombre de projets de développement de l'infrastructure (remise en état et amélioration des routes, manutention des cargaisons, etc.). On ne dispose pas d'autres informations sur l'assistance au développement future¹¹.

C. Projets de développement

26. Le cadre de coopération du PNUD avec Sainte-Hélène (1997-1999) a été prorogé jusqu'en 2000. Après un examen approfondi des priorités nationales actuelles et à venir du territoire, des domaines thématiques du PNUD pour le développement humain durable et de l'assistance provenant d'autres sources, on a formulé une stratégie pour la coopération entre le PNUD et le Gouvernement de Sainte-Hélène qui se concentrerait sur l'emploi et les modes de subsistance viables. Compte tenu des efforts déployés par le territoire pour accroître le rôle du secteur privé et lutter contre le chômage, on a convenu de mettre l'accent sur les activités de développement du secteur privé, en particulier les activités liées au tourisme. Dans ce contexte de développement, les projets ci-après sont en cours d'exécution :

- **Tourisme** : Apporter une assistance technique et autre à la mise en oeuvre de propositions de développement et de commercialisation dans le cadre du Plan directeur pour le tourisme de l'île;
- **À l'appui de modes de subsistance viables** : Aider le Gouvernement de Sainte-Hélène en renforçant la capacité d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans de développement aux fins de promouvoir le développement humain durable à long terme, en apportant un appui technique, en assurant la formation de personnel de bureau et en établissant le premier « Rapport sur le développement humain national » de l'île;

- **Emploi dans le secteur du tourisme et développement du secteur privé** : Stimuler le secteur privé en développant l'industrie touristique grâce à des projets de formation professionnelle et par l'amélioration du produit touristique qu'offre l'île¹².

D. Agriculture, régime foncier et élevage

27. En 1998/99, 214,8 mètres cubes de bois d'oeuvre ont été vendus, et 1 098 kilogrammes de café ont été exportés vers le Royaume-Uni (on ne disposait pas des chiffres pour 1999/00 lors de l'établissement du présent rapport).

28. Le Département de l'agriculture et des forêts offre des services d'appui aux petits producteurs, notamment des services de crédit agricole, par l'intermédiaire d'un fonds renouvelable de crédit qui a accordé des prêts d'un montant total de 23 209 livres sterling en 1998/99.

29. En 1992, un programme de subvention pour l'irrigation a été adopté afin de limiter le préjudice qu'a entraîné, pour les exploitants agricoles, l'augmentation considérable du prix de vente de l'eau par le Gouvernement. En 1998/99, ces subventions se sont élevées à 8 508 livres sterling, pour environ 38 045 mètres cubes d'eau destinés à l'irrigation.

30. En 1998/99, le Département employait 43 personnes dans les services intéressant l'agriculture et l'élevage, et le montant estimatif des dépenses correspondantes se chiffrait à 922 810 livres sterling.

E. Environnement

31. Sainte-Hélène applique un programme de protection de l'environnement visant à préserver les espèces menacées d'extinction ainsi que la diversité des habitats. Les plantes que l'on trouve exclusivement à Sainte-Hélène constituent une partie importante du patrimoine du territoire et pourraient contribuer au développement du tourisme dans l'île. D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN), 40 % des plantes de l'île sont menacées d'extinction, mais d'autres organismes de défense de l'environnement pensent que la proportion est encore plus élevée. Des actions concertées sont menées pour en assurer la survie et la protection de ces essen-

ces¹³. Du 1er avril 1998 au 31 mars 1999, 7 286 plantes endémiques diverses ont été plantées sur l'île.

F. Pêches

32. En 1999, la St. Helena Fisheries Corporation employait 18 personnes (pêcheurs non compris).

33. Les permis de pêche dans les eaux entourant Ascension rapportent environ un million de livres sterling à l'économie de Sainte-Hélène, et une société des Falkland installe actuellement une usine de congélation du poisson sur Sainte-Hélène¹⁰.

G. Industries

34. Il n'existe pas de grande industrie à Sainte-Hélène. Tous les produits sont fabriqués à l'échelle artisanale, les services techniques, financiers et commerciaux étant fournis par le Gouvernement, par l'intermédiaire de la St. Helena Development Agency (Agence de Sainte-Hélène pour le développement), qui a été créée en 1995. Durant l'exercice 1998/99, l'Agence a approuvé des prêts et des subventions pour un montant total de 107 575 et 6 160 livres sterling, respectivement. L'assistance financière est axée sur les industries identifiées comme ayant le meilleur potentiel de développement, à savoir la pêche, l'agriculture, le tourisme, les exportations et la production de biens locaux en substitution des importations (on ne disposait pas des chiffres pour 1999/00 lors de l'établissement du présent rapport).

H. Transports, communications et équipements collectifs

35. Il n'y a pas d'aéroport ni de piste d'atterrissage à Sainte-Hélène, non plus que de voie ferrée. Le seul port est Jamestown, qui offre un bon mouillage pour les navires de tous tonnages. Le *St-Helena*, ayant pour propriétaire et armateur la St. Helena Shipping Company Ltd., reste le principal moyen de liaison entre l'île et le monde extérieur, reliant Avonmouth (Royaume-Uni) au Cap (Afrique du Sud) avec escale au Cap-Vert et à l'île de l'Ascension. Ce service est subventionné par le Royaume-Uni, à raison d'environ 2 millions de livres sterling par an¹⁴.

36. Le Ministère des affaires étrangères de la Puissance administrante effectue actuellement une étude sur les moyens de transport à destination de l'île, et notamment sur les avantages d'un aéroport. Il a également entamé des négociations avec les États-Unis d'Amérique en vue de l'ouverture de la piste d'atterrissage d'Ascension à des vols commerciaux civils¹⁵ et de l'augmentation de la fréquence des liaisons maritimes à destination de l'île. Les problèmes liés à la rareté des liaisons sont apparus clairement lorsque le *St. Helena* est tombé en panne juste avant Noël 1999, incitant les gens à des achats de précaution et semant l'inquiétude car tout arrive par mer¹⁶.

37. L'île a plus de 100 kilomètres de routes revêtues, auxquels 1,5 kilomètre a été ajouté en 1998/99.

38. L'approvisionnement en électricité et en eau et les routes sont gérés par le Département des travaux et services publics, qui emploie 273 personnes. Le Département dépense annuellement 1,8 million de livres sterling et reçoit une somme totale de 1,2 million de livres sterling provenant de la vente d'électricité, d'eau et de services.

I. Banques et crédit

39. La seule banque du territoire est la Government Savings Bank, établissement d'épargne public qui n'offre pas la totalité des opérations normalement assurées par une banque commerciale. Il est possible, dans certaines limites, d'obtenir des crédits à des conditions très favorables pour la construction et l'amélioration des logements par l'intermédiaire de cette banque et de l'Office public de prêts au logement (Government Housing Loans Board).

40. Toutes les transactions financières passent finalement par Londres et les taux bancaires appliqués sont ceux qui ont cours au Royaume-Uni. Il n'y a pas de contrôle des changes dans l'île, mais là aussi, dans la mesure où les transactions extérieures passent par Londres, les dispositions applicables sont celles en vigueur au Royaume-Uni. Le déficit commercial de l'île est en fait comblé par les subventions du Trésor britannique¹⁷.

41. Au 31 mars 1999, la masse monétaire en circulation était, de 2 975 610 livres sterling, dont 2 553 970 livres en billets de banque et 421 640 livres en pièces de monnaie. Le Secrétariat n'a pas reçu d'autres informations concernant l'année considérée.

J. Commerce international

42. Sainte-Hélène importe surtout des produits alimentaires et du tabac, de l'essence et du mazout, des aliments pour animaux, des matériaux de construction, des véhicules automobiles, des machines et des pièces détachées. Elle n'exporte que des produits de la pêche (dont le premier poisson au monde à être répertorié comme poisson organiquement sauvage)¹⁸, des produits d'artisanat et du café. Ses principaux partenaires commerciaux restent le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, mais elle commerce également avec le Brésil et l'île de l'Ascension.

V. Conditions sociales

A. Généralités

43. L'évaluation la plus détaillée de la situation économique est donnée par le recensement de population de 1998¹⁹. Des comparaisons avec le recensement précédent (1987) en ce qui concerne certains aspects essentiels sont données ci-après; tous les indicateurs montrent que le niveau de vie de l'île s'élève régulièrement :

- 856 ménages possèdent des biens immobiliers à titre définitif, contre 699 en 1987;
- 403 ménages sont en train d'acheter des biens immobiliers, contre 341 en 1987;
- 4 % de la population n'ont pas l'eau courante, contre 15 % lors du recensement précédent;
- Plus du quart de la population n'avait pas de toilettes à chasse d'eau en 1987, contre 4 % d'après le dernier recensement;
- 19 % de la population n'avaient pas de salle d'eau; ce chiffre est tombé à 3 % et des fonds publics ont été débloqués pour essayer de le réduire encore plus;
- Plus de 20 % de la population n'utilisaient pas d'électricité, contre 5 % actuellement, tandis que le pourcentage de la population qui cuisine au bois est passé de 62 à 43 %;
- Le nombre de véhicules automobiles appartenant à des ménages est passé de 776 à 998; 68 % des ménages ont la télévision aujourd'hui, et plus de

83 % ont un réfrigérateur ou un congélateur, contre 29 % et 67 % respectivement à l'époque.

B. Emploi

44. Comme, à tout moment, au moins 20 % de la population de Sainte-Hélène travaillent hors du territoire [essentiellement à Ascension et aux îles Falkland (Malvinas)], les familles sont très souvent séparées puisque pratiquement tous les contrats s'adressent à des travailleurs non accompagnés. Un peu plus de 100 travailleurs ont laissé des enfants à la garde de quelqu'un à Sainte-Hélène. Soixante-sept pour cent de ces enfants ont été laissés à leurs grands-parents et 33 % à d'autres parents ou à des amis¹⁹.

45. Grâce aux salaires rapatriés par ceux qui travaillent hors du territoire, de nombreuses familles ont vu leur niveau de vie s'élever²⁰. Étant donné l'ampleur du chômage et le nombre de travailleurs travaillant hors du territoire, 55 % seulement de la population active de Sainte-Hélène est actuellement employée dans le territoire¹⁹.

46. À la fin du mois de mars 1999, 498 personnes nécessiteuses recevaient des allocations calculées en fonction du revenu et variant entre 18,95 et 45 livres sterling par semaine. En outre, 256 personnes recevaient des allocations chômage variant entre 12,80 et 40 livres sterling par semaine.

C. Santé publique

47. Selon la Puissance administrante, les dépenses ordinaires au titre de la santé publique se sont élevées à 1 695 190 livres sterling en 1998/99, soit 16,9 % du total des dépenses publiques renouvelables. Outre l'hôpital général de Jamestown, l'île compte six dispensaires ruraux. Les inconvénients dus à l'isolement de Sainte-Hélène et l'insuffisance de ses services sanitaires sont apparus clairement l'année dernière, lorsque des malades ont dû se rendre en Afrique du Sud ou au Royaume-Uni en voyageant parfois pendant cinq jours pour recevoir les traitements médicaux nécessaires²¹.

D. Éducation

48. Le territoire compte 12 écoles publiques. En 1999, il y avait 123 enseignants, dont 119 à plein temps et 4 à

temps partiel. Le total des dépenses du Département de l'éducation en 1998/99 est estimé à 1 282 540 livres sterling, soit environ 9,4 % du total des dépenses publiques renouvelables.

49. Aux examens normalisés britanniques en anglais et en mathématiques introduits au premier niveau et au milieu du cycle scolaire, la majorité des élèves obtiennent des notes plus faibles que leurs homologues britanniques. Les résultats de l'examen de l'école secondaire pour les élèves de 16 ans et plus sont également très faibles, moins de 12 % obtenant chaque année les notes minimales dans cinq matières exigées pour pouvoir s'inscrire au certificat général d'enseignement secondaire ou à l'équivalent, contre 40 % au Royaume-Uni. On estime que ces mauvais résultats sont en partie dus à une rotation trop rapide du personnel et à son manque de qualifications et d'expérience¹⁹.

VI. Dépendances de Sainte-Hélène

A. Tristan da Cunha

1. Généralités

50. Tristan da Cunha est une petite île d'origine volcanique de l'Atlantique Sud, à mi-chemin entre l'Amérique du Sud et l'Afrique du Sud. De forme quasi circulaire, il couvre une superficie de 98 kilomètres carrés. Sa capitale est Edinburgh of the Seven Seas. Les îles voisines de Gough, Inaccessible et Nightingale forment l'archipel Tristan da Cunha. Sans compter les expatriés, il y avait 297 résidents à Tristan da Cunha en décembre 1998.

2. Statut constitutionnel et politique

51. À Tristan da Cunha, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. Celui-ci nomme un Administrateur résident, qui relève de lui. L'Administrateur est conseillé par le Conseil de l'île, dirigé par le Chef du Conseil de l'île et composé de huit membres élus (dont au moins une femme) et trois membres nommés. Les élections ont lieu tous les trois ans. Tous les votants inscrits âgés de 18 ans ou plus peuvent voter. Les dernières élections ont eu lieu le 23 octobre 1997²².

52. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais les lois de Sainte-Hélène s'appliquent dans la mesure où

elles ne sont pas en contradiction avec la législation locale, où elles sont adaptées aux conditions locales et sous réserve de modifications si les conditions locales l'exigent. Il y a un officier de police à plein temps et trois agents. L'Administrateur fait office de magistrat²³.

53. Les résidents de la dépendance pourront opter pour la citoyenneté britannique et le statut de résident après l'adoption par le Parlement des résolutions contenues dans le Livre blanc sur le partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer (voir par. 13).

3. Environnement

54. Une équipe de météorologues sud-africains vivent à Gough tandis que les îles Inaccessible et Nightingale sont inhabitées. Ces îles ont une flore et une faune endémiques très caractéristiques et constituent d'importantes zones de reproduction pour de nombreux oiseaux #marins. L'île de Gough est classée comme patrimoine mondial. Le volcan est encore actif et sa dernière éruption date d'octobre 1961. La population avait été évacuée au Royaume-Uni et est revenue en 1963.

4. Conditions économiques

55. Selon la Puissance administrante²³, Tristan da Cunha est en grande partie autosuffisant. Son économie repose dans une très large mesure sur les revenus de la pêche à la langouste, première source d'emplois et de rendement de l'investissement. La vente de timbres-poste et autres articles philatéliques, très prisés des collectionneurs, est la deuxième source de revenus de l'île²⁴.

56. Il n'y a pas de liaison aérienne vers Tristan da Cunha. Les transports au départ et à destination de l'île sont assurés par le *St. Helena* qui y fait escale une fois par an, le navire à passagers qui passe occasionnellement, deux langoustiers exploités sous contrat et le navire océanographique sud-africain *SA Agulhas*. En raison de la houle, le port n'est accessible que 60 à 70 jours par an. Il est vital pour l'avenir de Tristan da Cunha que l'on aménage le port.

57. Le débouché de la langouste étant principalement le Pacifique Est, la demande subit les effets du ralentissement économique de cette région. En conséquence, l'économie locale accusera un déficit important en 1999. On ne peut pas raisonnablement espérer un dé-

veloppement significatif des autres sources de revenus, à savoir une modeste industrie touristique tributaire des trois ou quatre navires qui passent dans une année, et la vente de timbres-poste. Le tourisme n'offre guère de perspectives au développement économique. L'exploitation des autres sources potentielles de revenus, la vente d'eau minérale par exemple, exigerait des investissements considérables²³.

58. La livre sterling est la monnaie officielle. En 1998, les recettes publiques ont été de 744 534 livres sterling pour 1998 et les dépenses de 618 839 livres sterling. Le niveau de vie s'est nettement élevé au cours des dernières années, ainsi qu'en témoignent les reçus d'Island Store, le principal magasin de l'île.

5. Conditions sociales

59. Avec une population de 297 habitants (en 1998) et un taux de chômage négligeable, le niveau de vie s'est amélioré au cours des dernières années. Il y a plein emploi pour les hommes et les femmes peuvent pour la plupart trouver du travail. L'administration et l'entreprise de pêche accordent des augmentations de salaire basées sur l'indice du coût de la vie, établi deux fois par an à Londres à partir des données soumises à la Division des statistiques de l'Overseas Development Administration. Toutes les personnes âgées de plus de 65 ans reçoivent une pension.

60. Les soins de santé sont fournis gratuitement par le Gouvernement. Le personnel du seul hôpital de l'île est formé d'un médecin expatrié et de quatre infirmières. Quand c'est nécessaire, les malades sont traités à l'étranger.

61. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 15 ans. Les adultes, hommes et femmes, sont encouragés à poursuivre leur éducation en profitant d'un système de « permissions à la journée »²⁵.

6. Aide du Royaume-Uni

62. L'aide bilatérale accordée à Tristan da Cunha est modeste et consiste en un appui aux services de santé de l'île et en un soutien permanent au projet Fisheries Management Project²³.

B. Ascension

1. Généralités

63. Ascension a été découverte par les Portugais en 1501, puis « redécouverte » en 1503, le jour de l'Ascension, par Alphonse d'Albuquerque qui lui a donné ce nom. En 1815, lorsque Napoléon était emprisonné à Sainte-Hélène, il y avait une petite garnison navale britannique basée à Ascension. L'île est restée sous la tutelle du Ministère de la marine britannique jusqu'en 1922, date à laquelle elle est devenue une dépendance de Sainte-Hélène.

64. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Gouvernement des États-Unis a construit la piste d'atterrissage de Wideawake. En 1957, une présence des forces aériennes des États-Unis a été rétablie et la piste d'atterrissage et les installations et services auxiliaires ont été agrandis. Cette base est devenue une station de poursuite de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles spatiaux. En 1982, elle a servi de point d'escale aux vols de la Royal Air Force en provenance et à destination des îles Falkland (Malvinas)²³.

65. Couvrant une superficie de 90 kilomètres carrés, Ascension est une île d'origine volcanique. La dernière éruption date d'environ 600 ans. Elle n'a pas de population autochtone. La population totale est de 1 100 habitants²³.

2. Statut constitutionnel et politique

66. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène. L'île a un Administrateur résident qui relève du Gouverneur. Les organisations qui utilisent Ascension (voir par. 69) et le Conseil des clients de l'île supervisent la gestion des services publics et communs. L'Administrateur est conseillé de façon non officielle par un organe de concertation de employés, pour la plupart des habitants de Sainte-Hélène²³.

67. La Puissance administrante envisage d'instaurer un régime plus démocratique à Ascension, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport d'experts intitulé « Ascension Island: into the new millenium », publié en avril 1999. On ne s'attend pas à des profonds changements allant dans ce sens pendant la période où s'appliquera le prochain accord d'aide de trois ans qui sera conclu avec le Royaume-Uni. En revanche, on suppose que, pendant cette même période, Ascension acquerra une plus grande indépendance financière¹⁹.

68. L'île d'Ascension a une législation propre, qui n'est pas très étendue. Toutefois, les lois anglaises s'y appliquent dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les lois locales, où elles sont adaptées aux conditions locales et sous réserve de modification si les conditions locales l'exigent²³.

3. Conditions économiques et sociales

69. Ascension tire l'essentiel de ses revenus de la vente de timbres-poste. Par ailleurs, l'île présente un très grand intérêt scientifique en tant que site de reproduction de la tortue verte et de nombreuses espèces d'oiseaux marins. Le montant net des dépenses publiques s'est élevé en 1998/99 à 1 863 720 livres sterling. Ascension ne reçoit aucune aide du Royaume-Uni.

70. Ascension est un important centre de télécommunications, utilisé par Cable and Wireless, la BBC et Composite Signals Organisation. Ces organisations ainsi que la Royal Air Force financent des activités non militaires dans l'île. Des négociations avec les autorités des États-Unis sont en cours concernant l'ouverture de l'aéroport de Wideawake à des vols commerciaux civils. Des informations plus détaillées figurent dans un document de travail précédent (A/AC.109/1071, par. 119 à 129).

71. Une petite unité des forces de police de Sainte-Hélène est détachée à Ascension. L'Administrateur fait office de premier magistrat et six juges de paix ont été nommés²³.

VII. Futur statut du territoire

A. Position de la Puissance administrante

72. Le Livre blanc sur le partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer (voir par. 13) propose d'accorder aux résidents des îles la possibilité d'opter pour la citoyenneté britannique et le droit de séjour dans le Royaume-Uni et réaffirme l'engagement du Royaume-Uni d'aider au développement économique de Sainte-Hélène. Les objectifs de l'aide au développement, tels qu'ils sont énoncés dans le document, sont les suivants :

- Maximiser la croissance économique et l'autosuffisance par une gestion économique et financière judicieuse, débouchant, lorsque la chose est possible, sur la cessation de l'aide;

- Veiller entre-temps à ce que les besoins fondamentaux soient satisfaits, notamment en mettant en place les infrastructures essentielles;
- Appuyer la bonne conduite des affaires publiques des territoires, notamment la bonne gestion des passifs exigibles et pertes éventuelles et le respect des obligations internationales du Royaume-Uni – en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme et les obligations multilatérales en matière d'environnement.

73. La représentante du Royaume-Uni a déclaré le 6 octobre 1999, devant la Quatrième Commission, que son gouvernement avait pris de nouvelles mesures dans le cadre des efforts entrepris en vue de transformer ses relations avec ses territoires d'outre-mer en un partenariat d'une modernité totale, dans le respect de quatre principes fondamentaux, à savoir l'autodétermination, les obligations mutuelles, le droit des territoires à gérer eux-mêmes leurs affaires dans toute la mesure du possible et un engagement ferme de la part du Royaume-Uni d'aider les territoires sur le plan économique et de les assister dans les situations d'urgence. L'une des mesures prises a été la décision d'accorder la citoyenneté britannique et le droit de séjour aux peuples des territoires d'outre-mer qui n'en bénéficiaient pas déjà, satisfaisant ainsi à une demande de longue date de ces peuples²⁶.

B. Position du territoire

74. Le Gouvernement de Sainte-Hélène a publié, en septembre 1999, le document intitulé « The St. Helena Strategic Review 2000-2010 » (Examen stratégique de Sainte-Hélène 2000-2010), dans lequel il décrit comment il envisage l'avenir à moyen et à long terme pour Sainte-Hélène, et déclare que ses objectifs, bien qu'ambitieux, sont réalistes et doivent être réalisés si l'on veut que Sainte-Hélène devienne une entité économique viable. En outre, la restauration de la citoyenneté britannique revêt une importance cruciale.

75. Dans cette étude, le Gouvernement souligne que Sainte-Hélène reste très dépendante de l'aide du Royaume-Uni pour arriver à conserver son niveau de vie actuel. Tenant compte des objectifs du Royaume-Uni (voir par. 72), l'examen stratégique vise essentiellement à aider le Royaume-Uni à réaliser lesdits objectifs en ce qui concerne Sainte-Hélène. Toutefois, il se conclut par la constatation que, sans des améliorations

fondamentales des moyens de transport, il n'y a aucun avenir pour Sainte-Hélène; il s'agit ici de liaisons aériennes. Le Gouvernement de Sainte-Hélène est convaincu que des liaisons aériennes dépend la dernière chance de l'île de sortir de la dépendance vis-à-vis de l'aide et de réaliser sa vision de l'avenir. Il espère que le Gouvernement britannique en est conscient également et financera l'aménagement d'un aéroport à Sainte-Hélène.

VIII. Action de l'Assemblée générale

76. Le 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix une résolution d'ensemble relative aux territoires non autonomes (résolution 54/90 B). Dans la section IX de la résolution qui se rapporte spécifiquement à Sainte-Hélène, l'Assemblée générale note que la Puissance administrante est disposée à examiner de façon approfondie avec la population de Sainte-Hélène les déclarations faites au sujet de la Constitution par les membres du Conseil législatif, et prie la Puissance administrante de tenir le Secrétaire général informé des vœux et aspirations de la population pour ce qui est de son statut politique futur. L'Assemblée générale prie également la Puissance administrante et les organisations régionales et internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire en faveur du développement socioéconomique de Sainte-Hélène.

Notes

¹ Les informations concernant Sainte-Hélène sont tirées d'un rapport communiqué par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Secrétaire général le 11 mai 1999, en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies.

² *The Guardian*, 23 octobre 1999.

³ Informations officielles tirées du « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories », Livre blanc présenté à la Chambre des communes le 17 mars 1999 par le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni et exposées à l'annexe du document A/AC.109/1999/1.

⁴ Voir A/AC.109/2021, par. 4 à 7, 2 mai 1995.

⁵ A/AC.109/2071, par. 4.

⁶ A/AC.109/2071, par. 5.

⁷ Les informations aux paragraphes 5 et 6 sont tirées du « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories », Livre blanc présenté à la Chambre des communes le 17 mars 1999 par le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni et exposées à l'annexe du document A/AC.109/1999/1.

⁸ *The St. Helena Strategic Review 2000-2010*, appendice I. Gouvernement de Sainte-Hélène, septembre 1999.

⁹ Déclaration de Basil George, Président de la Commission de la citoyenneté à Sainte-Hélène.

¹⁰ « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories », Livre blanc, appendice I.

¹¹ « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories », Livre blanc.

¹² Note du PNUD datée du 3 avril 2000, Note d'information sur le programme de pays pour Sainte-Hélène, 1997-2000.

¹³ « St. Helena Ecology is World's Most Endangered », *Reuters*, 1er mars 1999.

¹⁴ A/AC.109/2021, par. 35.

¹⁵ « Is this the last resort for intrepid tourist? », *The Guardian*, 12 octobre 1999.

¹⁶ « Christmas finally coming to remote St. Helena », *Reuters*, 30 novembre 1999.

¹⁷ A/AC.109/2021, par. 38 et 39.

¹⁸ *The Independent*, 21 septembre 1999.

¹⁹ *The St. Helena Strategic Review 2000-2010*, Gouvernement de Sainte-Hélène, septembre 1999.

²⁰ A/AC.109/2021, par. 41.

²¹ *Agence France-Presse*, 27 octobre 1999 et *St. Helena News*, 17 septembre 1999.

²² A/AC.109/2043, par. 32 et 33 et Livre blanc sur le partenariat..., appendice I.

²³ « Livre blanc sur le partenariat... », appendice I.

²⁴ A/AC.109/2043, par. 34 à 36.

²⁵ A/AC.109/2043, par. 37 à 39.

²⁶ A/AC.4.54/SR.5, par. 91 et 92.